

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

5^{ème} **Commission**
N° CG-2016-2-5-2

Service instructeur

DILO - Service comptabilité, budget et marchés

Service consulté

POLITIQUE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES

Résumé : Les inscriptions budgétaires proposées pour la valorisation des bâtiments départementaux (hors collèges), le maintien de leur bon état de fonctionnement et les besoins logistiques associés sont le reflet de la volonté de la collectivité de préserver son patrimoine immobilier tout en optimisant ses usages. Pour cela, la mise en œuvre d'opérations et actions caractérisées par leur sobriété et leur robustesse sera privilégiée.

En investissement, cela représente 6 578 400 € de crédits de paiement en 2016, pour lesquels 1 641 500 € d'AP nouvelles ou complémentaires sont à valider.

Ces investissements s'accompagnent de crédits de fonctionnement à hauteur de 8 871 400 €.

Des recettes de 2 396 933 € figurent aussi au bilan, notamment :

- 671 933 € au titre de conventions avec des tiers pour certaines opérations (Maison de l'Alsace, Médiathèque du Sundgau ...) ou de subventions à percevoir,
- 612 000 € qui résulteront de cessions immobilières en cours,
- 632 000 € au titre de locaux mis à la disposition de tiers,
- 326 000 € en remboursement de sinistres ou de travaux réalisés pour le compte de tiers,
- 155 000 € pour les fluides de la Maison d'Alsace (MAP).

Enfin, l'opération financière de la Maison d'Alsace (MAP) nécessite une inscription de 5 050 000 € HT en dépenses et 6 060 000 € TTC en recettes.

Hors interventions sur les collèges (présentées en 8^{ème} commission), l'entretien et la valorisation du patrimoine immobilier départemental (dont environ 80 sites d'implantation de services départementaux en sus des 57 collèges) impliquent :

- des travaux sur le bâti,
- des transactions foncières et des locations immobilières,
- des moyens logistiques spécifiques (contrats de maintenance des immeubles et de leurs équipements, assurances, mobilier, déménagements, nettoyage, mises à disposition de véhicules de service, transmission interne du courrier, reprographie centralisée ...).

Les travaux lourds intervenus dans la dernière décennie (Antenne du Sundgau, site Fonderie à Mulhouse, Fil d'Ariane à Illzach, Antenne de Munster, Antenne d'Ensisheim, centres routiers de Bartenheim et de Vieux-Ferrette ...) ont conduit à une qualité et une fonctionnalité élevées pour ces sites. Dans un contexte budgétaire aujourd'hui contraint, il est proposé de privilégier les opérations de maintenance de nos bâtiments et de prioriser les travaux indispensables au bon fonctionnement de nos équipements.

La proposition de budget primitif 2016 répond à plusieurs objectifs :

- honorer les engagements contractuels à hauteur de 2 554 000 €, dont 2 000 000 € pour la poursuite de la construction de la Médiathèque du Sundgau,
- dans le cadre d'une enveloppe de 3 572 000 €, privilégier les opérations strictement nécessaires à la préservation des sites départementaux et à leur sécurité en optimisant tous les coûts, notamment avec une recherche systématique de solutions techniques les plus sobres, tant financièrement qu'en fonctionnement induit.

I – TRAVAUX SUR LES BATIMENTS hors collèges – service 017

✓ Crédits de Paiement en investissement (CP)	6 126 200 €
✓ Autorisations de Programme nouvelles ou complémentaires (AP) <i>principalement pour provisions en vue de travaux d'entretien</i> <i>(NB : il ne s'agit que d'une partie de la programmation globale de 2 529 500 € d'AP nouvelles)</i>	1 414 500 €
✓ Crédits de Fonctionnement (CF)	238 000 €
✓ Recettes d'investissement <i>(Maison de l'Alsace à PARIS, Médiathèque d'Altkirch ...)</i> (avec une AP compl. de 50 000 € pour la Médiathèque Altkirch)	671 933 €
✓ Recette de fonctionnement (fluides de la MAP)	155 000 €
✓ Opération financière M.A.P. (récupération de la TVA) :	
Dépenses 5 050 000 € HT - Recettes	6 060 000 € TTC

Les inscriptions budgétaires proposées correspondent à un choix d'opérations répondant aux objectifs ci-dessus.

I – A – DEPENSES

I – A – 1 – Dépenses d'investissement

Les travaux envisagés nécessiteraient en 2016 :

- 6 126 200 € de CP (Crédits de Paiement)
- et 1 414 500 € d'AP (Autorisations de Programme) nouvelles ou complémentaires (sur les 2 529 500 € d'AP globale 2016).

Soldes d'opérations terminées en 2015 – programmes B121, B122, B142

Plusieurs opérations achevées nécessitent encore des paiements en 2016 pour solde de tout compte (AP déjà votées). Il s'agit principalement des centres routiers de Bartenheim (50 000 €) et Vieux-Ferrette (156 600 €), l'antenne territoriale de Dannemarie (56 400 €) ...

En ce qui concerne l'antenne territoriale de Munster, 14 500 € de CP sont nécessaires ainsi que 14 500 € d'AP complémentaire pour régulariser les avenants passés par la Com Com de Munster dans le cadre de cette opération gérée en maîtrise d'ouvrage désignée.

Toutes ces fins d'opérations représentent un montant cumulé de 277 500 € de Crédits de Paiement.

CP 277 500 €

Opérations proposées en 2016 – programmes B121, B122 et B142

Elles sont citées par ordre alphabétique de commune d'implantation et sont accompagnées des montants d'AP et de CP proposés au BP 2016. Le montant cumulé est de :

CP 4 563 700 €

Sites	Nature des montants	Montants
Altkirch – Médiathèque du Sundgau : poursuite de la construction <i>(coût global : 6.7 M€)</i>	CP	2 000 000 €
Colmar - Ancienne DG : réhabilitation de l'étage dans le cadre de l'installation de services de la Direction de l'autonomie	CP	195 000 €
Colmar – Hôtel du département : remise en état de la climatisation et de la ventilation des locaux	AP CP	100 000 € 100 000 €
Colmar – Hôtel du département : extension du parking aérien pour supprimer une location à l'arrière du CERTIE	AP CP	140 000 € 140 000 €
Colmar – bât. C de la cité : réaménagement partiel de l'ASE	AP CP	20 000 € 20 000 €
Colmar – Archives : réfection de la toiture	AP CP	450 000 € 450 000 €
Colmar – site du SARM : étude du potentiel du site (mutualisations envisageables, bureaux supplémentaires, hangars de stockage ...)	AP CP	320 000 € 300 000 €
Kaysersberg Vignoble (ban de Kientzheim) – site SEIJO : opération mise en attente – solde des engagements en cours	CP	98 700 €
Mulhouse - site Doller : mise aux normes incendie pour l'accueil du public au 3 ^{ème} étage → création d'une zone de bureaux relais	CP	225 000 €
Mulhouse - site Drouot : réhabilitation lourde – 1 ^{ère} tranche d'extension des locaux, partie destinée à l'Espace Solidarité Mulhouse Est (ESME)	CP	300 000 €
Saint-Louis - CMS de la rue de Mulhouse : remise en état minimale	CP	80 000 €
Paris – Maison de l'Alsace (MAP) : travaux restants à réaliser <i>(coût global de l'ordre de 23,3 M€)</i>	CP	100 000 €
Ribeauvillé - regroupement des services : réhabilitation d'un immeuble ayant appartenu à la DDT – 1 ^{ère} tranche Poursuite sur années ultérieures	CP	170 000 €
Ungersheim - Carreau Rodolphe : poursuite de la sécurisation du site	CP	125 000 €

Wittenheim - CMS de la rue de Gascogne : remise en état minimale en attendant lancement de la restructuration lourde	CP	60 000 €
Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) : travaux de mise aux normes d'accessibilité handicapés de divers sites – 1 ^{ère} année	AP CP	200 000 € 200 000 €

Maintenance semi-lourde (MSL) – programmes B123, B127 et B143

(AP de 1 070 000 € votée en DM2/2015)

AP compl. 160 000 €
CP 1 230 000 €

Cette ligne budgétaire permet de procéder aux travaux non prévisibles qui surviennent (infiltrations, pannes de chaudière ...). Tous les ans, un montant annuel est prévu. Vu l'état des bâtiments, la dotation provisionnelle proposée en 2016 est en augmentation par rapport à 2015.

Etudes – programmes B126 et B145

(AP de 40 000 € votée en DM2/2015)

AP compl. 10 000 €
CP 50 000 €

Cette ligne ne correspond pas à des études de faisabilité d'une opération donnée (qui seraient rattachées au budget de celle-ci), mais à des études techniques permettant de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des bâtiments. En 2016, il est proposé notamment de compléter les diagnostics énergétiques de certains sites. L'objectif est de disposer ainsi d'éléments permettant de mieux définir les opérations à mettre en œuvre prioritairement pour faire baisser les coûts.

Acquisition de matériels – programmes B125 et B144

(AP de 5 000 € votée en DM2 2015)

CP 5 000 €

Il s'agit d'un poste permettant de répondre à des besoins spécifiques très ponctuels.

I - A - 2 - Dépenses de fonctionnement

CP 238 000 €

Elles correspondent à deux besoins fort différents :

Provision pour menus travaux d'entretien

CP 88 000 €

Le montant (88 000 €) reste identique à celui de 2015 et constitue une provision destinée à faire face aux demandes de petits travaux imprévus, voire de règlement de sinistres (remboursement ultérieur par l'assureur du Département), quand il n'est pas possible de les faire figurer en investissement.

Charges de la Maison de l'Alsace à Paris

CP 150 000 €

Le décalage de la livraison des locaux de la Maison de l'Alsace à Paris a augmenté le montant des charges à verser aux concessionnaires en raison des abonnements (électricité, eau, ascenseurs, chauffage urbain, froid urbain ...), qui ont été nécessaires à l'ouverture du restaurant.

Les expertises en cours devront déterminer les parts de responsabilité ayant provoqué ce décalage, étant entendu que des répercussions financières liées à ces charges feront l'objet de réclamations à l'encontre des responsables qui seront identifiés.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin règle toutes les factures qui correspondent à des avances sur charges locatives. A ce titre, une provision de 150 000 € au titre de 2016 doit être inscrite pour faire face à toutes les dépenses d'abonnement et de consommables.

Ces dépenses seront à terme compensées en partie par les occupants du site, notamment le Groupe Frères Blanc (G.F.B.) au moment du décompte de charges annuel. Elles feront en outre l'objet d'un remboursement par le Conseil départemental du Bas-Rhin, en application de la répartition entre les deux collectivités départementales – cf. infra.

I – B – RECETTES

I – B – 1 – Recettes d'investissement

AP	50 000 €
CP	671 933 €

- Maison de l'Alsace à PARIS CP environ 41 600 €
Recette correspondant à 50 % de prise en charge par le Conseil départemental du Bas-Rhin des dépenses qui seront payées en 2016 au titre de l'opération de restructuration de l'immeuble
- Médiathèque du Sundgau à ALTKIRCH CP 630 333 €
 - subvention de l'Etat pour la lecture publique (1 218 000 € au total) :
solde à percevoir : 395 333 €
 - convention avec la Communauté de Communes d'ALTKIRCH (participation de 10 % au montant des travaux et surcoûts liés aux contraintes du site, ainsi que quote-part aux aménagements extérieurs)
participation prévisionnelle à hauteur de : 185 000 €
 - fonds FEDER – mesure « efficacité énergétique » : AP/CP 50 000 €

I – B – 2 – Recettes de fonctionnement

CP	155 000 €
-----------	------------------

Ces recettes concernent les charges locatives de la Maison de l'Alsace à Paris, avancées par notre collectivité, dont la ventilation sera effectuée après rédaction, par le géomètre expert, des tantièmes de répartition. Elles seront remboursées par les occupants du site au prorata de leurs tantièmes et depuis la livraison des locaux (avril 2014), à savoir :

- le Groupe Frères Blanc, selon les modalités de son bail commercial,
- le futur exploitant de l'immeuble, qui devra intégrer ces coûts de fonctionnement.

Un premier décompte interviendra courant 2016 et intégrera les dépenses réalisées depuis la livraison.

Le montant estimatif de 155 000 € inscrit en 2016 comprend environ 80 000 € au titre des années antérieures.

I – C – OPERATION « FINANCIERE » de la Maison de l'Alsace

Dépenses	5 050 000 € HT
<i>dont 50 000 € HT en fonctionnement (régularisation)</i>	
Recettes	6 060 000 € TTC

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur cette opération, des doubles écritures comptables sont à réaliser, lors de la production des justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération – SEMHA, voire accessoirement lors de dépenses directement faites par le Département.

II – TRANSACTIONS FONCIERES ET LOCATIONS IMMOBILIERES – service 129

✓ Crédits de Paiement Investissement (CP) (acquisitions pour voirie)	91 200 €
✓ Autorisations de Programme nouvelles ou complémentaires (AP) <i>(NB : il ne s'agit que d'une partie de la programmation globale de 56 000 € d'AP 2016)</i>	36 000 €
✓ Crédits de Fonctionnement (CF) (loyers, charges locatives, taxes foncières)	1 563 600 €
✓ Recettes d'investissement (cessions foncières)	612 000 €
✓ Recettes de fonctionnement (loyers,...)	632 000 €

II – A – DEPENSES

II – A – 1 - Dépenses d'investissement

La prévision budgétaire 2016 pour des transactions foncières (service 129) en section d'investissement aboutit à des propositions d'inscriptions d'un montant total de 36 000 € en AP complémentaire (qui s'ajoutent notamment aux 20 000 € déjà votés par anticipation en DM2 2015) et 91 200 € en CP, réparties comme suit :

Acquisitions pour la voirie départementale – programme B151

AP compl.	36 000 €
CP	91 200 €

Ce montant comprend des acquisitions pour différentes opérations :

Opérations	Nature des montants	Montants
Baldersheim/Sausheim : projet de piste cyclable	AP - CP	5 000 €
Bartenheim : réaménagement des carrefours de l'échangeur avec l'A 35	AP CP	10 000 € 5 000 €
Ensisheim : liaison entre l'A 35 et la RD 430, qui devrait aboutir en 2016 - <i>(AP déjà votée)</i>	CP	5 000 €
Illfurth : RD18I compensation environnementale dans le cadre des travaux de protection contre les inondations entre ILLFURTH et SPECHBACH LE BAS - <i>(AP déjà votée)</i>	CP	6 000€

Kembs : acquisition auprès de l'Etat de parcelles de terrains incorporés dans l'emprise de la RD 468 (AP déjà votée)	CP	8 300 €
Rixheim : projet de piste cyclable	AP - CP	16 000 €
Diverses régularisations de voirie : RD20V à KINGERSHEIM, autres soldes ... (AP déjà votée)	CP	20 900 €
Provision en cas de dossiers à lancer dans l'urgence par la DIRT	AP - CP	5 000 €
Marché de géomètres : dotation annuelle en recul de 61 % par rapport à l'exercice antérieur (AP votée par anticipation en DM2 2015)	CP	20 000 €

Opérations hors voirie – programme B056 néant

Aucune acquisition n'est programmée en 2016

II – A – 2 - Dépenses de fonctionnement

Loyers, charges locatives et taxes foncières **1 563 600 €**

Ce poste comprend principalement les loyers (900 000 €) et charges locatives des locaux pris à bail (465 600 €), ainsi que les impôts et taxes foncières dus pour les immeubles dont la collectivité est propriétaire (environ 198 000 €).

II – B - LES RECETTES

II – B – 1 - Recettes d'investissement **612 000 €**

Dans une optique de valorisation du patrimoine immobilier, des immeubles ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité sont mis en vente. Ils devraient produire des recettes à hauteur minimale de 612 000 € en 2016.

Elles proviendraient de cessions, dont le processus est déjà suffisamment avancé pour se concrétiser dès 2016 :

- terrain de construction d'une vingtaine d'ares à Wittenheim, initialement acquis pour le regroupement des CMS du secteur (pour mémoire, le nouveau projet consiste en la réhabilitation lourde du CMS de la rue de Gascogne),
- emprise d'une soixantaine d'ares à Illzach résultant de l'aménagement des carrefours entre les RD39 et 201 et valorisable par une entreprise de la zone d'activité limitrophe,
- maison d'habitation acquise dans le cadre de la suppression d'un passage à niveau à BRUNSTATT.

Par ailleurs, d'autres mises en vente sont envisagées, mais leur aboutissement pourrait se situer au-delà de 2016, comme par exemple celles des anciennes sous-préfectures de Mulhouse et Guebwiller, de l'Espace Renault à Colmar ou de deux maisons individuelles et de foncier acquis pour le projet abandonné de déviation routière à Dannemarie ...

II – B – 2 - Recettes de fonctionnement

Loyers encaissés - programme B656 **632 000 €**

En ce qui concerne les loyers encaissés, les inscriptions de recettes de fonctionnement représenteront 632 000 € en 2016, montant stable par rapport à l'exercice 2015. Certains loyers augmentent car ils sont indexés, mais d'autres sont supprimés, suite à des résiliations de baux, par exemple celle des services de l'Etat à COLMAR 21 rue d'Agen ou celle de l'APABP à Wittenheim rue de Gascogne.

III - MOYENS LOGISTIQUES ASSOCIES

Le budget consacré aux moyens logistiques associés aux bâtiments hors collèges s'élève globalement à **7 430 800 €**, dont 7 069 800 € au titre du fonctionnement et 361 000 € au titre de l'investissement, soit en baisse de 2 170 000 € (- 22 %) par rapport au budget primitif 2015.

Les recettes attendues sont estimées à **326 000 €**.

✓ Crédits de Paiement Investissement (CP)	361 000 €
✓ Autorisations de Programme nouvelles ou complémentaires (AP)	191 000 €
<i>(NB : il ne s'agit que d'une partie de la programmation globale 361 000 € d'AP nouvelles)</i>	
✓ Crédits de Fonctionnement (CF)	7 069 800 €
✓ Recettes d'investissement	NEANT
✓ Recette de fonctionnement	326 000 €

III - A - DEPENSES

III - A - 1 - Dépenses d'investissement

Elles se montent globalement à	AP compl	91 000 €
<i>(AP globale de 361 000 € dont 270 000 € votés en DM2 2015)</i>	CP	361 000 €

Matériel pour les interventions sur le bâti et la sécurité - programme J111
(dont 170 K€ d'AP votée en DM2 2015)

AP compl.	91 000 €
CP	261 000 €

Ce poste permettra principalement d'acheter les matériaux et matériels nécessaires aux interventions des agents des Ateliers départementaux pour intervenir dans les bâtiments départementaux hors collèges.

Ces crédits permettent également de répondre aux e-DST (**D**emandes aux **S**ervices **T**echniques) qui consistent en des acquisitions de divers équipements pour la maintenance, l'hygiène et la sécurité de matériels spécifiques d'impression et de propreté des locaux ...

Mobilier et autres matériels - programme J115

AP - CP	100 000 €
----------------	------------------

Cette ligne budgétaire est consacrée à l'acquisition de mobilier standard ou adapté aux agents handicapés, ainsi qu'à celle de divers appareils techniques et domestiques.

En 2016, la principale dépense sera induite par la création de nouveaux bureaux au 3ème étage de la tour sud de l'immeuble DROUOT à Mulhouse. Cette création de postes de travail s'accompagne d'un besoin en mobilier neuf estimé à environ 45 000 €.

Matériel pour le parc d'intervention de la DEVI - programme J112 (PIM travaux)

AP - CP	NEANT
----------------	--------------

L'acquisition d'une pelle hydraulique serait à prévoir lors d'un prochain exercice.

III – A – 2 – Dépenses de fonctionnement

Hors besoins des collègues, ces dépenses s'élèvent à **7 069 800 €**

Marchés de maintenance et contrats d'entretien **1 663 400 €**

On y trouve les contrats de vérifications périodiques et les marchés de maintenance des équipements (ascenseurs, installations de chauffage, portes automatiques, stores, GTB, sécurité incendie ...), des travaux d'entretien divers et travaux d'entretien des espaces verts

Carburant et frais relatifs aux véhicules **1 253 500 €**

Ce poste comprend essentiellement les coûts de location longue durée (LDD) de quelque 260 véhicules (non compris les véhicules gérés par le SARM), du carburant qu'ils consomment, leurs frais d'entretien, le carburant nécessaire au parc du PIM Travaux de la DEVI et, enfin les frais d'entretien des médiabus.

Nettoyage des locaux **1 100 000 €**

Il s'agit principalement des contrats mis en place pour l'entretien des quelque 50 000 m² de locaux à nettoyer, dont certains quotidiennement principalement dans les CMS. Environ 100 000 € servent à acheter des produits d'entretien.

Fluides des bâtiments **1 077 600 €**

Il s'agit des dépenses en eau, électricité (environ la moitié du montant), gaz (environ 1/3 du total), fuel domestique, bois ...

Primes d'assurances **900 000 €**

Ce poste est en baisse de 30 000 € par rapport à 2015. Il comprend l'essentiel des contrats d'assurance de la collectivité (bâtiments des collègues, autres bâtiments, véhicules, responsabilité civile et protection juridique des élus et des agents ...), y compris certaines assurances dommages ouvrages (DO) nécessaires lors de grandes opérations de travaux, mais à l'exclusion des conséquences des risques du travail (maladie, invalidité et décès) pour lesquelles le Département est son propre assureur.

Frais d'affranchissement **394 520 €**

En baisse de plus de 20 % sur les dépenses réelles 2015, mais on enregistre déjà une hausse du prix des timbres et des besoins nouveaux (cellule contrôle RSA notamment).

Vidéosurveillance des sites et gardiennage **269 500 €**

Il s'agit essentiellement de la vidéosurveillance des nombreux sites d'implantation, y compris dans certains bureaux relais, et du gardiennage de nuit et pendant les week-ends de l'Hôtel du département (environ 100 000 €) et de ceux nécessaires ponctuellement sur quelques sites en attendant la mise en place de solutions de sécurité pérennes, comme par exemple actuellement au Drouot à Mulhouse.

Autres dépenses de logistique**411 280 €**

Sont concernés l'achat des vêtements de travail (E.P.I. – équipements de protection individuelle), le transport de biens (déménagements et tournées du courrier sur sites extérieurs), l'entretien de machines de reproduction et de façonnage (imprimerie), les frais d'impression, les fournitures de bureau et achats de papier, tri et collecte des déchets

III – B – RECETTES**III – B - 1 – Recettes d'investissement****NEANT****III – B - 2 – Recettes de fonctionnement**

Les recettes attendues pour 2016 sont estimées à
Elles se déclinent en 2 grands postes :

326 000 €**Remboursements de sinistres****291 000 €**

Pour l'exercice 2016, ils peuvent être évalués à 291 000 €. Ils viendront en déduction des primes payées annuellement et des avances faites pour réparer les dégâts.

Autres recettes**35 000 €**

Il s'agit principalement de remboursements de travaux réalisés pour des tiers par le PIM Travaux, ainsi que d'avoirs sur factures concernant la logistique.

En résumé, les inscriptions budgétaires globales pour les immeubles départementaux hors collèges, ainsi que pour les besoins logistiques associés sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité des opérations mentionnées dans ce rapport ;
- de voter l'inscription des autorisations de programme et des crédits nécessaires comme suit :

	BP 2016 - DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE					
	DEPENSES			RECETTES		
	Investiss. AP	Investiss. CP	Fonctionn.	Investiss. AP	Investiss. CP	Fonctionn.
Bâtiments hors collèges	1 414 500 €	6 126 200 €	238 000 €	50 000 €	671 933 €	155 000 €
M.A.P. financière	-	5 000 000 € HT	50 000 € HT	-	6 060 000 € TTC	-
Transactions foncières et locations	36 000 €	91 200 €	1 563 600 €	-	612 000 €	632 000 €
Logistique	191 000 €	361 000 €	7 069 800 €	-	-	326 000 €

POUR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX HORS COLLEGES :

- de voter en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 6 126 200 € et de 238 000 € ;
- de voter en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 671 933 € au titre des recettes d'investissement et de 155 000 € pour le fonctionnement ;
- de voter, au titre de **l'opération financière M.A.P.**, l'inscription de 5 050 000 € HT en dépenses et 6 060 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA.

POUR LES TRANSACTIONS FONCIERES ET LOCATIONS IMMOBILIERES :

- de voter en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 91 200 € et de 1 563 600 € ;
- de voter en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 612 000 € au titre des recettes d'investissement et de 632 000 € pour les recettes de fonctionnement.

POUR LES MOYENS LOGISTIQUES ASSOCIES :

- de voter en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 361 000 € et de 7 069 800 € ;
- de voter en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 326 000 € au titre des recettes de fonctionnement ;
- de donner délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport ;
- d'autoriser le lancement des procédures de mise en concurrence et la signature des marchés correspondants, ainsi que des décisions ultérieures s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN